

Le Maire de la Ville d'Annemasse,

VU la délibération en date du 28 mai 2020 par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation, jusqu'à la fin du mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

déc. : FIN/2022.135
AM/668368

VU l'article L.2122.22 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la fixation des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Objet : Actualisation des tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs 2022/2023

VU la délibération du 27 avril 2017, modifiée par la délibération du 1er juin 2017, adoptant le quotient CAF pour les tarifs du service scolaire et périscolaire,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à chaque rentrée scolaire,

DECIDE

ARTICLE 1 - Pour la période scolaire 2022/2023, les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs (CLAE, mercredis et vacances) sont fixés comme indiqué dans le tableau ci-après.

ARTICLE 2 – Le tarif maximum sera appliqué aux enfants présents à la restauration scolaire sans inscription préalable ainsi qu'aux autres convives de la restauration scolaire.

ARTICLE 3 - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- transmission en Sous-Préfecture de SAINT-JULIEN le 01 JUL. 2022
- affichage ou notification le 01 JUL. 2022 (PUBLICATION ELECTRONIQUE)
- réception du bordereau d'acquittement le 01 JUL. 2022

Annemasse, le 29 juin 2022

**Le Maire,
Christian DUPESSEY**



Voies et délais de recours : la présente décision peut être contestée devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification



Grille tarifaire pour la restauration scolaire et les centres de loisirs 2022-2023

Tranche QF / HC	≤700	701-900	901-1100	1101-1350	1351-1500	1501-1700	1701-2000	2001-2500	2501-3000	>3000	HC
Restauration (/repas)	1,88 €	2,49 €	3,16 €	3,87 €	4,80 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €	8,50 €
CLAE (/heure)	1,02 €	1,22 €	1,37 €	1,58 €	2,11 €	2,95 €	3,86 €	4,14 €	4,41 €	4,69 €	4,69 €
CLM (/jour)	12,24 €	12,85 €	13,49 €	14,28 €	19,02 €	26,17 €	34,51 €	36,98 €	39,44 €	41,91 €	41,91 €
CLSH (/jour)	12,24 €	12,85 €	13,49 €	14,28 €	19,02 €	26,17 €	34,51 €	36,98 €	39,44 €	41,91 €	41,91 €